

FORMULAIRE D'INSCRIPTION¹ - JURY CENTRAL

**EXAMEN DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES
VEHICULES A MOTEUR JUSQU'A 3,5 TONNES (20102)**

Nom :

Prénom : Sexe : masculin féminin

Numéro de registre national² : _ _ _ _ _ - _ _ _ _ _

Rue : Numéro:

Code postal : Localité :

Téléphone : Fax :

e-mail:

Votre inscription ne sera définitive qu'après avoir versé le droit d'inscription³ de 35,00 euros sur le compte numéro IBAN BE43 0912 1502 6801 (Code Bic : GKCC BE BB). N'oubliez pas de mentionner les données suivantes en communication: votre nom et prénom, accompagné du code en 5 chiffres (ex : 20090 pour les connaissances en gestion de base). Joignez une copie de la preuve de paiement à ce formulaire d'inscription, de même qu' une copie recto/verso de votre carte d'identité.

Si vous réussissez l'examen des compétences professionnelles pour les véhicules à moteur jusqu'à 3,5 tonnes, vous recevrez un certificat. Ce certificat à lui seul ne suffit pas pour obtenir une inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises. **Vous devez en outre prouver les compétences professionnelles intersectorielles pour les véhicules à moteur.**

Réinscription Oui Non

Vos questions et remarques :

Date : Signature :

¹ Envoyez ce formulaire par courrier au Service Public de Wallonie – Direction générale opérationnelle de l'Economie, de l'Emploi et de la recherche – Département du développement économique – Place de la Wallonie, 1 – Bât I – 5100 Jambes

² Le numéro de registre national est composé de 11 chiffres et se trouve à l'arrière de votre carte d'identité. Si vous n'avez pas de numéro de registre national, joignez une copie de votre passeport (recto verso).

³ Le droit d'inscription n'est en aucun cas remboursable (sauf en cas de force majeure, comme par exemple maladie avec certificat médical). Si vous ne pouvez pas participer à l'examen pour lequel vous êtes invités, il est possible de participer à une nouvelle session après réinscription et nouveau paiement du droit d'inscription.

LES COMPETENCES INTERSECTORIELLES:

1° les connaissances administratives suivantes spécifiques pour le secteur des véhicules à moteur :

- a) les règlements fiscaux;
- b) les règlements relatifs à l'environnement;
- c) les règlements sociaux;
- d) les règlements relatifs à :
 - la fraude aux compteurs kilométriques;
 - la garantie;
 - les ventes à tempérament, crédits et assurances;
 - les accords verticaux dans l'Union européenne;
 - l'utilisation des plaques commerciales;

2° les connaissances techniques suivantes :

- connaissances de base en mécanique, électricité, physique, électronique, métallographie et en traitements thermiques, hydraulique, pneumatique et informatique
- être capable de lire et d'interpréter les documentations techniques et les informations des constructeurs, des fabricants et fournisseurs
- bonnes connaissances des types de matériaux, des matériaux synthétiques, des laques et des techniques de polymérisation
- les techniques de détection et de réparation des anomalies sur les véhicules
- bonnes connaissances des techniques de dépose, de réparation et de réglage des pièces, des techniques de raccord, des pneus, des jantes, du déport, des systèmes de suspension et de direction et des systèmes de freinage
- bonnes connaissances de la réglementation technique relative aux véhicules et des normes de contrôle technique
- bonne utilisation et entretien de l'appareillage et l'outillage, ainsi que de l'équipement et des installations de peinture.

LES COMPETENCES SECTORIELLES:

1° bonnes connaissances d'électronique et d'automécanique, des systèmes hydrauliques et pneumatiques et des dispositifs de commande et de régulation micro-électroniques;

2° être capable de :

- analyser le fonctionnement d'un moteur à explosion;
- régler et réviser un moteur à explosion;
- détecter les pannes des circuits électriques et électroniques d'un véhicule et réviser ceux-ci;
- diagnostiquer les anomalies les plus fréquentes;
- réparer les anomalies.